Le vol de 120.000 francs au bureau de poste de Jeumont

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

On entend ensuite le receveur des postes de Cousolre, M. Chevalier, 42 ans, marié, qui avait des relations avec Lucienne Quentin. Le Président ne le félicite pas de sa conduite. Il déclare qu'il a eu Lucienne Quentin à son service depuis 1926. Il reconnaît avoir payé 22.000 fr. le 6 novembre, pour achats de [illegible]. C'est une coïncidence qu'il ne saurait expliquer : « Je suis un honnête homme, j'ai commis une bêtise et je le regrette ». dit-il. Le Président lui fait remarquer qu'il est l'auteur de la faute de cette fille.

Me Deprez plaide avec chaleur la cause de sa cliente. Il ne peut comprendre ce revirement en niant le vol dont elle est inculpée. Il cherche vainement le complice.

La condamnation

Pendant les débats et la plaidoirie Lucienne Quentin est restée impassible. Elle s'effondra cependant en pleurs lorsque le distingué maître fit appel aux sentiments humains des juges et dépeignit l'honorabilité du père de la coupable. Toute une vie de travail et de probité s'écroule devant la faute de sa fille : il montra l'amour du mari qui pardonne et du bébé de 14 mois, qui ne cesse d'appeler sa maman.

Le Président, une fois de plus, demande à l'accusée si elle avait quelque chose à ajouter. Elle reste impassible, ne saisissant sans doute pas la portée de la question posée.

Devant ce mutisme, le **Tribunal condamne Lucienne Quentin à deux ans de prison.**

On l'emmena ensuite à la prison et c'est à peine si elle peut échanger un regard avec son père et son mari.

LE SCANDALE de la "Gazette du Franc"

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« En décembre 1927, je faisais une conférence à LILLE sur « la paix. ». C'est là que j'ai connu Mme Hanau. Nous avons parlé. Je suis revenu à Paris. Elle m'a confié ses projets ; nous en avons discuté. Elle m'a dit que bientôt un organe qu'elle appelait la « Gazette des Nations » serait joint à la « Gazette du Franc » et m'a demandé d'en accepter la direction. J'ai accepté et le premier numéro de la « Gazette des Nations » parut le 1er février.

60 personnes interrogées dans la région de Fourmies

En vertu d'une commission rogatoire émanant du Parquet d'Avesnes, M. le commissaire de police de Fourmies a été chargé d'interroger les personnes de la ville et de la région qui se trouvent lésées par la faillite de la « Gazette du Franc ».

Une soixante de personnes, représentant environ quatre millions de francs, ont été ou seront interrogées sur les conditions dans lesquelles elles ont été amenées à s'intéresser dans cette malheureuse affaire. L'employé de banque qui avait accepté ds représenter la « Gazette du Franc », à Fourmies, a été entendu l'un des premiers. Il lui a été facile d'établir qu'il avait été de bonne foi, ayant lui-même engagé une partie de son propre avoir dans les entreprises de Mme Hanau.

Une déclaration autographe de M. Briand

Ce numéro contenait une déclaration autographe de M. Briand, ministre des Affaires étrangères. D'ailleurs, j'avais pris bien soin d'aller au quai d'Orsay où j'avais demandé si l'on pouvait avoir confiance dans ce nouveau journal. On m'a répondu par un avis favorable.

Un entretien avec M. Poincaré et une déclaration de celui-ci

J'ai eu, quelques jours après, une conversation avec M. Poincaré qui a duré de 11 h. 30 à midi un quart. Nous avons parlé très longuement et je puis dire cordialement. Lorsque je quittai le président du Conseil, celui-ci me dit : « Tout ce que je viens de vous dire c'est à l'ami et non au journaliste que je l'ai dit. Gardez cela pour vous » !

C'est alors que j'acceptai avec plus de confiance encore, si je puis dire, de collaborer avec Mme Hanau. En contre-partie de cette conversation le président du Conseil m'a fourni une déclaration pour la « Gazette du Franc », déclaration que j'ai publiée ». A ce moment, M. Audibert a déclaré qu'il était trop fatigué pour poursuivre ses déclarations.

L'interrogatoire sera repris vendredi prochain.

Disparition inquiétante d'un jeune homme à Roubaix

Le jeune Roubaisien Hernou Marcel-Emile-Alphonse, âgé de 20 ans, sans profession, a quitté le domicile de ses parents au cours de la matinée de mardi 18 décembre, vers 9 h., et n'a pas reparu.

Voici son signalement : Taille, 1 m. 70 environ, maigre, yeux bleus, cheveux blonds coupés ras, vêtu d'un pardessus gris, veston marron, pantalon noir, souliers, chaussettes marron, casquette grise.

Ajoutons que ce malheureux jeune homme était sujet à des crises épileptiques.

L'indemnité parlementaire

Le nombre des opposants augmente

Le « Journal Officiel » du 19 décembre publie une nouvelle rectification de vote concernant le scrutin sur l'article 60 de la loi des finances (relèvement ds l'indemnité parlementaire).

M. DEZARNAULDS (Loiret), radical-socialiste, porté comme n'ayant pas pris part au vote, déclare avoir voulu voter contre.

Le nombre des opposants se trouve ainsi augmenté d'une unité et atteint le chiffre de 261. Celui des députés ayant voté pour demeurant, comme la veille, à 258, si l'on tient compte de toutes les rectifications qui ont paru jusqu'à présent au « Journal Officiel » et qui n'ont pas pu affecter les chiffres proclamés en séance, lesquels étaient, comme on sait, de 262 pour et 254 contre.

La sanglante tragédie de Waben près de Berk-sur-Mer

Le belge De Bie, qui tua un jeune homme d'un coup de revolver bénéficierait d'un non-lieu

(De notre Correspondant particulier)

Nous avons longuement relaté la sanglante tragédie qui se déroula le soir de la Saint-Nicolas, à Waben, non loin de Berck-sur-Mer.

On se rappelle qu'excédé par l'oppression soudaine de deux jeunes gens, Léon Lefebvre et Courtois, dit Ménard, le Belge De Bie abattit le premier d'un coup de revolver Mauser, tiré à bout portant.

Le meurtrier avait comparu pour la première fois, le mercredi 12 décembre dernier, devant M. Mommessin, juge instructeur, et avait fait à l'actif magistrat un complet récit de la scène sanglante démontrant qu'il avait été provoqué.

Ces affirmations, peut-être sujettes à caution si le Belge se fut trouvé seul face à son adversaire, ont été pleinement confirmées au fond, sinon sur la forme, hier après-midi, mercredi, par l'audition des jeunes gens, cause initiale de la bagarre mortelle.

Maintenant que des éclaircissements importants sur cette affaire ont été apportés, il n'est pas téméraire d'affirmer qu'après l'audition de Courtois, le compagnon de Lefebvre, — seul témoin à charge, — le Belge De Bie bénéficiera d'un non-lieu, la légitime défense semblant nettement et de plus en plus s'affirmer.

Les déclarations des témoins

A 14 heures 30 précises, le gendarme Fénard, accompagné de De Bie, arrivait au Palais où se trouvaient déjà les témoins convoqués : André Bentz, Céline Delacroix, dite « Nénette » 17 ans ; Gaston Savoye, l'amoureux d'Hélène Delacroix, 16 ans, et leurs deux camarades, Gaessler et Lucien Loy.

Nous avons pu converser quelque peu avec ces quatre témoins. Voici, d'après eux, le film de la sanglante scène :

« Un peu éméchés, dans la soirée, Léon Lefebvre et Courtois avaient plaisanté Savoye et sa jeune amie, en conversation dans le Chemin des Carrières. Les deux jeunes gens, pour éviter toute histoire, étaient rentrés au baraquement. Les vélos de Savoye et de ses compagnons étant restés sur le chemin, Bentz sortit pour les rentrer. Il était accompagné de sa « Nénette », mais, à la porte, attendaient les deux compères. Un coup de bâton appliqué par Lefebvre, les forçaient à rentrer.

Sur ces entrefaites, De Bie revenait de chez le marchand de peaux de lapins Alfred Norel, chez qui il était allé avec son amie, la femme Delacroix. Il était 7 heures 30 environ. Un jet de pierres accueillit leur entrée dans le chemin. De Bie fut atteint au ventre, sa compagne également. Ils purent enfin arriver au baraquement, où ils trouvèrent les jeunes gens, apeurés.

Continuant la poursuite qu'ils avaient décidée, d'après les aveux de Courtois, Lefebvre et son compagnon lancèrent pierre sur pierre sur le baraquement, visant particulièrement la fenêtre laquelle, très heureusement pour ses vitres, était protégée par un pigeonnier. C'est alors, qu'excédé par ce siège qui durait depuis pas mal de temps déjà De Bie, dans le but également de favoriser la sortie de ceux qui étaient chez lui, s'empara d'un revolver et sortit le premier.

Près du chemin de grande communication 119, qui traverse le village, Lefebvre l'attendait, une bouteille d'une main, un bâton de l'autre. Il était placé à droite de l'entrée du Chemin des Carrières, faisant face au baraquement.

C'est alors que le Belge, craignant d'être atteint par la bouteille dont le menaçait Lefebvre, tira un coup de son pistolet. Atteint à l'aisselle, Lefebvre fit quelques pas, puis s'abattit. On sait le reste.

Querelle d'amoureux

Et Savoye ajoute : « Voilà neuf mois que j'allais de Quend à Waben « voir la fille ». Jamais, je n'ai eu aucune querelle. Il y a une semaine, j'avais vu Lefebvre et je lui avais dit que j'allais fêter Saint-Nicolas avec Hélène, son ancienne compagne. Lefebvre me répondit alors : « C'est ça, viens, on fera une bonne partie ».

Pourquoi changea-t-il si subitement d'attitude à mon égard ? Des propos m'ont été rapportés. Il avait dit à ses parents et ce, à plusieurs reprises : « Si je n'ai pas Hélène dans un sens, je l'aurai de l'autre ».

De Bie, pleure

A tour de rôle, les jeunes gens furent entendus par M. Mommessin, puis confrontés avec De Bie. Cette audition des témoins passifs de la scène dura jusque 17 h. 40.

Quand elle fut terminée, De Bie pleura.

« Je n'ai jamais provoqué de reproches de qui que ce soit. Les rapports fournis sur mon compte par les gendarmes et tous autres me sont favorables et je suis obligé de rester en prison. Je ne pense pas, toutefois, que mon affaire soit grave, j'ai été provoqué. C'est la bouteille qui m'a fait peur ».

Dans l'après-midi, avant sa comparution, le Belge avait été tant soit peu réconforté par une visite inattendue, celle d'une proche parente des patrons qui l'employaient depuis près de dix ans et pour qui il s'était dévoué lors d'une dangereuse maladie.

Prochaine et dernière audition

Un non-lieu interviendra vraisemblablement en faveur ds De Bie, quand M. Mommessin aura, la semaine prochaine, entendu les derniers témoins de l'affaire : Courtois, d'une part, Hélène et Henri Delacroix, d'autre part.

D'ici là, le casier judiciaire de son client sera probablement parvenu de Belgique et l'épilogue ds l'affaire ne sera plus qu'une question de jours.

P. MOLEUX.

Voir en dernière page les RESULTATS du

Concours LUX

Le rebellion continue en Afghanistan

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le sort des souverains

La situation en Afghanistan devient de plus en plus incertaine. Les dernières nouvelles parvenues directement de Kaboul ont été expédiées hier soir par la légation britannique dans cette ville.

Le message signalait que les seize résidents britanniques, tous membres de la légation, étaient sains et saufs. Depuis, on n'a reçu aucune information complémentaire. Aussi n'est-on pas à Londres, sans quelque inquiétude au sujet de la tournure qu'ont dû prendre les événements depuis vingt-quatre heures. On songe à ce qu'il y aurait lieu de faire pour assurer le salut de la légation si elle était menacée par les rebelles, ou si elle avait à souffrir de l'interruption du ravitaillement.

Dans l'une ou l'autre de ces hypothèses, les opérations de secours seraient confiées aux escadrilles d'aviation britanniques du nord-ouest de l'Inde, et particulièrement aux unités qui se trouvent à Peshaver, située à 210 kilomètres environ de Kaboul. Le gouvernement de l'Inde a déjà pris sur place toutes les dispositions nécessaires pour remplir cette mission en cas de danger imminent.

Il ne paraît pas impossible également que le roi Amanoullah et la reine assurent leur salut par la voie des airs en cas de triomphe des insurgés.

Menace sans effet contre un chef des Shinwaris

Pendant la révolte, un chef des Shinwaris a été pris et ligotté et menacé d'être tué à la gueule d'un canon si ses troupes ne faisaient pas leur soumission. Il refusa. On amena alors un canon de campagne devant le bâtiment où il était incarcéré. Il se mit à rire... Les Afghans s'aperçurent alors que la partie principale du canon était à Kaboul et qu'il leur était impossible de le faire partir et de mettre leur sinistre menace à exécution.

Depuis que la route de Peshaver à Kaboul est bloquée par les rebelles et les bandits, et que celle de Quetta à Kandahar est presque impraticable en raison de la neige abondante sur les cols, il semble presque impossible de sauver les étrangers des légations autrement que par la voie des airs.

Le conflit des papetiers de la vallée de l'Aa

A WIZERNES, après avoir entendu MM. Chopin, de l'U. D., des syndicats ouvriers et Dufay Emile, secrétaire de l'U. R., 1.800 grévistes papetiers de BLENDECQUES, LUMBRES, WIZERNES, WARDRECQUES, ont décidé d'organiser une manifestation sur la voie publique. Leur but était « non seulement de démontrer leur force, mais de prouver que les défections étaient très peu nombreuses parmi eux ».

Musique et drapeaux en tête, aux accents de l'« Internationale », les papetiers se sont dirigés vers le Monument aux Morts. Là, M. Chopin a dit « combien il était regrettable que, malgré la guerre et ses morts, la classe ouvrière en était encore réduite à la grève pour faire aboutir ses légitimes revendications ».

Le retour s'est fait en bon ordre à la salle des fêtes, où la continuation de la grève a été acclamée.

Une grave affaire d'avortement à Iwuy

Un décès — Plusieurs arrestations

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'une grave affaire d'avortement ayant entraîné la mort d'une personne, vient d'éclater à Iwuy.

Le Parquet a été prévenu et doit descendre sur les lieux. Plusieurs arrestations ont déjà été opérées ; d'autres vont suivre, dit-on.

Pour ne pas gêner l'action de la justice, nous n'en dirons pas plus long aujourd'hui, mais nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette très grave affaire qui réserve des surprises.

Des prix de 25.000 et de 10.000 fr. à des familles nombreuses de notre région

L'Académie Française vient de décerner les prix pour les familles nombreuses suivantes : Quatre-vingt-dix dotations de 25.000 francs sont attribuées par l'Académie : Aux époux Brancourt, manouvrier à Marle (Aisne), 12 enfants vivants ; aux époux Caillot, architecte à Solesmes (Nord), 10 enfants ; aux époux Demarthe à Wizernes (P.-de-C.), 12 enfants vivants ; aux époux Scellier à Ausainville (Somme), 12 enfants vivants.

Fondation Cognacq-Jay (10.000 fr.) décerné aux époux Balle (Zudausques) (P.-de-C.), 9 enfants vivants ; Jocaille, à Wignehies (Nord) 9 enfants vivants ; Harant à Laon (Aisne), 8 enfants vivants ; Laiaux à Vaux-Andigny (Aisne), 8 enfants vivants ; Leroy, Quessy (Aisne), 8 enfants vivants ; Mairesse, aux Caotes par Origny-en-Thiérache (Aisne), 8 enfants vivants ; Venet, Marcilly-Prajoux (Ain), 8 enfants vivants ; aux époux Broselle, Belvigny par Malincourt (Nord), 8 enfants vivants.

Aux époux Chermeux, à Zuytpeene (Nord), 8 enfants vivants ; Christiaens, à Godewaersvelde (Nord), 8 enfants vivants ; Dumery, rue Danton, à Trith-Saint-Léger (Nord), 8 enfants vivants ; Leclercq, à Saint-de-Nord, 8 enfants vivants ; Vanrapenbusch, à Wasquehal (Nord), 8 enfants vivants ; Rousseaux à Roubaix (Nord), 8 enfants Frichot, à Berck-Plage (Pas-de-Calais), 8 enfants vivants ; Logez, à Audruicq (Pas-de-Calais), 8 enfants vivants ; Quillet, à Beussent (Pas-de-Calais) 8 enfants vivants ; Leflot, à Fort Mahon (Somme), 8 enfants vivants ; Ovion, à Saint-Martin-Boulogne (P.-de-C.), 8 enfants vivants ; Verschae à Hallluin (Nord), 7 enfants vivants ; Vandevalle, à Dunkerque, 7 enfants vivants ; Bonduhau, à Lompret (Nord), 7 enfants vivants ; Steppin à Watten (Nord), 7 enfants vivants ; Carlier, à Nérin (Nord), 7 enfants vivants ; Guenard, à Calais (P.-de-C.), 7 enfants vivants ; Baudens, à Bollezeele (Nord), 7 enfants vivants ; Baras à Fort Mardyck, 7 enfants vivants.

Les prix d'achat des tabacs de la récolte de 1928

La Commission paritaire chargée de fixer les prix d'achat des tabacs de la récolte française de 1928, s'est réunie au ministère des Finances les 18 et 19 décembre, sous la présidence de M. Jules Gautier, arbitre.

Les planteurs des diverses régions étaient représentés par MM. Giresse de Saint-Paul, Petisme, Descortes, Dumont, Rohmer, membres titulaires ; Lagorsse, Evrard, Gargues, Odier, Rey, Sellerin, Blot, Andlauer, Kormann, membres suppléants.

Après une discussion approfondie, où ont été discutés les prix de revient, la commission a décidé d'avoir recours à l'arbitrage. La sentence sera rendue le jeudi 20.

DERNIERE HEURE

PAR NOTRE FIL SPECIAL ET PAR T.S.F.

Un débat à la Commission des Affaires étrangères au sujet des articles relatifs aux Congrégations

La Commission des Affaires étrangères, réunie sous la présidence de M. de Castelanne vice-président, a délibéré sur l'attitude qu'elle prendra relativement aux articles 33 à 43 du collectif de décembre (anciens articles 70 et 71 de la loi de finances). Un échange de vues a permis à MM. Sibille, Aimé Berthod, Guernut, Marcel Héraud, Edouard Soaller, Jacques Stern, Eugène Lautier, Engerand, Cot Grumbach, d'exposer leurs opinions et à M. Paganon, rapporteur du budget des Affaires étrangères de faire connaître comment la Commission des Finances avait été amenée à surseoir à la discussion ds ces textes.

La Commission a adopté à l'unanimité, une motion de M. Marcel Héraud ainsi conçue :

« La Commission désireuse d'examiner au fond les articles 33 à 43 du collectif, invite son président à demander à la conférence des présidents que lesdits articles soient renvoyés au fond et que l'article 43 lui soit soumis pour avis ».

On ajoute à ce communiqué officiel, que d'après les déclarations faites à l'issue de la réunion de la Commission des Affaires étrangères, la décision prise ne l'a pas été dans un esprit d'hostilité au gouvernement mais simplement pour bien marquer que les articles en question relèvent de sa compétence, non de celle de la Commission des Finances. La majorité de la Commission semble d'ailleurs acquise au vote sans modification des textes présentés, ainsi qu'à la rédaction rapide d'un rapport et à l'inscription à l'ordre du jour de la Chambre aussitôt après le vote du collectif de décembre à moins qu'ils ne soit possible de les reprendre par voie d'amendement.

Création d'une caisse primaire d'assurances sociales

D'autre part, le Conseil d'administration de la Société des Agriculteurs du Nord, réuni sous la présidence de M. Florimond Desprez, mercredi 19 décembre, *a décidé la création d'une caisse primaire d'assurances sociales dans le cadre du département.* Il a nommé une commission composée de MM. Caudrelier Herreman, Fernand Leriche, Ch. Macaire, Georges Potié, Sénéchal, Paul Wemaere.

Concours régional agricole de Lille

Sous la présidence de M. Florimond Desprez, président de la Société des Agriculteurs du Nord, eut lieu, mercred 19 décembre, une réunion des présidents des stud-book et herd-book des races d'animaux de notre région du Nord. Il a été décidé que le *concours régional agricole aura lieu à Lille le 9 juin 1929.*

La Commission des finances poursuivra l'examen du "Collectif" en Janvier

La commission des Finances s'est réuni sous la présidence de M. Malvy, qui a rendu compte, à la commission, de son entretien avec le ministre des Finances, sur la question de savoir les conséquences qu'entraînerait le fait de ne pas voter le collectif avant le 31 décembre. Il résulte de cet entretien et d'une note du ministre, que l'ajournement de la discussion à janvier ne présente aucun inconvénient ni au point de vue des crédits, ni au point de vue des droits des auteurs d'amendements entièrement sauvegardés.

La commission a ensuite entendu M. Chéron, qui a donné à son tour les raisons d'ordre purement matériel pour lesquelles le gouvernement se trouve dans l'obligation d'ajourner au mois de janvier la discussion, devant la Chambre, du collectif de décembre.

Au sujet des amendements concernant les mutilés, et qui tendent à faire un sacrifice de 160 millions prélevés sur les plus-values de l'exercice 1928 en vue de compléter l'effort accompli par la Chambre dans le budget ds 1928 en ce qui touche le rajustement, le ministre a dit qu'il examinerait dans l'esprit de sollicitude que méritent les victimes de la guerre, les suggestions faites en leur faveur.

Après le départ de M. Chéron, la commission a donné son assentiment à ses déclarations, puis elle a terminé l'examen des crédits demandés, dans le collectif, pour le ministère des Finances. Elle poursuivra cet examen en janvier prochain.

Deux Polonais tués par l'explosion d'un obus près d'Albert

Un récupérateur polonais, le nommé Casimir Kledeuski, âgé de 33 ans, démontait des fusées d'obus allemand dans le bois de Rimont, près d'Albert, quand un obus a fait explosion, le tuant sur le coup et blessant grièvement son camarade Joseph Bogala, 35 ans, qui succomba peu après à l'Hôtel-Dieu d'Amiens.

Dernière heure sportive.

Les Championnats du Nord (amateurs 1929)

La Fédération française de boxe a confié au Club Pugilistique Fourmisien l'organisation des championnats amateurs pour 1929. Ces championnats sont ouverts à tous les boxeurs amateurs licenciés 1929 de la F.F.B. et résidant effectivement dans le département du Nord.

La date fixée pour ces championnats est le dimanche 13 janvier, pesée et visite médicale, 10 heures, éliminatoires de 11 h. à 12 h. 30, demi-finales et finales de 14 à 18 heures.

Adresser les engagements (2 fr.) et toutes demandes de renseignements au président du Club Pugilistique Fourmisien, Café des Sports, Fourmies (Nord).

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-61) — DEPOT DE VENTE : 76, Grande-Rue.

APRES L'ACCIDENT DE LA RUE DE CARTIGNY

Nous avons relaté, hier, le fatal accident qui coûta la vie à une fillette de 8 ans, Josette Demoulin, demeurant chez ses parents, 126, rue d'Alger.

Celle-ci violemment atteinte, au moment où elle traversait la rue, en face du n° 109, par un lourd camion auto chargé de 2.000 kilos de charbon, succomba sur le coup à une fracture de la base du crâne.

Le camion appartenait à la forme Mulliez-Delcourt, marchands de charbons, rue de l'Ouest.

Il était conduit par M. Dassonville Robert, né à Tourcoing, en 1903, en résidence à Mouscron.

De l'enquête très rapidement conduite par M. Fischer, commissaire de police du 5e arrondissement, il résulte que le camion roulait à faible allure. Mlle Josette Demoulin se serait imprudemment aventurée sur la chaussée malgré l'avis de son jeune frère.

Le Parquet de Lille a été immédiatement informé. Bien qu'il semble résulter des témoignages recueillis que la responsabilité du chauffeur doive être écartée, M. Dassonville n'en a pas moins été maintenu à la disposition de la justice.

L'auto a été consignée. Elle a été garée chez MM. Thersen et Lepault, rue d'Alsace.

Joignez l'utile à l'agréable en visitant l'exposition actuelle de **TAPIS D'ORIENT** de la Maison **MERCIER Frères, de Paris**, présentés par M. AVAKIAN, leur acheteur et expert, dans leur succursale, à **LILLE, 179, rue Nationale.**

REMISE OFFICIELLE DE DIPLOMES DE LA MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

L'Administration municipale procédera, mardi 25 décembre, à 11 h. 15, en la salle Pierre de Roubaix de l'Hôtel de Ville, à la remise officielle de 104 diplômes de la médaille d'honneur du travail.

DIRICK présente un succès

Y avait un thé tango

A la Société de Géographie

LA LITHUANIE ET LA POLOGNE

M. Pierre Deffontaines, conférencier apprécié de la Société de Géographie, a traité, lundi soir, à l'amphithéâtre de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, un sujet d'actualité : La question de la Lithuanie et de la Pologne.

On sait combien sont tendues les relations entre ces deux pays, qui se débattent au milieu de difficultés nées de leurs situations respectives. M. Deffontaines n'en méconnaît pas la gravité. Mais il estime qu'elles peuvent être solutionnées en un sens favorable aux deux pays.

Cet exposé historique et du moment est suivi d'une description géographique très intéressante, au cours de laquelle l'orateur fait accomplir, à son auditoire, un voyage agréable dans les pays baltes, parmi les grands lacs silencieux et les forêts profondes. Les mœurs et coutumes des Polonais et des Lithuaniens, dont les derniers parlent une langue indo-européenne, non slave, très voisine du sanscrit, intéressent vivement l'auditoire.

La conférence de M. Deffontaines fut coupée d'anecdotes et de spirituelles observations. Des projections bien choisies et adaptées l'illustrèrent.

Les auditeurs, par des vigoureux applaudissements, rendirent hommage au talent et à l'érudition d'un orateur brillant et profond.

Le meilleur placement d'avenir consiste toujours dans l'achat de **TAPIS FINS D'ORIENT**, dont vous trouverez actuellement un grand choix dans la succursale de la **Maison MERCIER Frères, de Paris, 179, rue Nationale**, présentés par M. AVAKIAN, leur acheteur et expert.

UNE IMPRUDENCE

M. I... Noël, 39 ans, entrepreneur de couverture, demeurant rue de Meuvaux, 80, avait fait ouvrir des tranchées rue Edouard Vaillant, au cours de la journée du 17 courant.

Comme, la nuit venue, il avait omis de les signaler par un éclairage, le garde champêtre Debreux a dressé un procès-verbal.

Mesdames,

VOUS TROUVEREZ AUX MAGASINS

PARIS-CONFECTIONS

50, Rue de Béthune, à LILLE

un joli choix de MANTEAUX à des prix très réduits, avant inventaire ; profitez-en.

EST-CE UN SUICIDE ?

Dans notre édition d'hier nous avons relaté que des souliers de femme usagés et un fichu de laine noire, avaient été trouvés, au cours de la matinée du mardi 18, sur la berge du canal de Roubaix, quai de Marseille.

Ces objets qui étaient déposés au commissariat de police du 4e arrondissement ont été reconnus comme ayant appartenu à Mme Catteaux née Somer Hélène, 47 ans, ménagère, demeurant à Mouscron (Belgique), rue de la Croix-Rouge, 19.

Au dire de ses enfants, Mme Catteaux, qui souffrait de rhumatismes et de névralgies, avait été affectée de plusieurs crises de neurasthénie au cours desquelles elle avait manifesté l'intention d'en terminer avec la vie, indiquant son intention de se noyer.

Mme Catteaux a quitté son domicile le lundi 17 courant vers 18 heures. Elle n'est pas reparue depuis.

TISSUS POUR AMEUBLEMENTS

FRANGES - GALONS - EMBRASSES ASSORTIS

COUVRE-PIEDS :-: COUVERTURES

COUVRE-LITS

Sté Anme des Ateliers et Magasins DUBRUNFAUT

30, rue Pauvrée

POUR L'HYGIENE

Une contravention a été rédigée contre le nommé M... Henri, 30 ans, demeurant à Tourcoing, au service de M. Delfosse, entrepreneur qui, conduisant un tombereau non étanche, répandait du mortier, rue Decrème.

LES SUCCES DU FRESNOY GRISERIE - En vente chez Dirick

ECONOMIE DE LINGE

Du linge lessivé au Blanco dure trois fois plus car Blanco supprime l'emploi de la brosse de la balleuse et des liquides toxiques à odeur de chlore.

Blanco, employé à dose 100 fois trop forte, n'attaque pas le tissu le plus fin.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

A la Manufacture de Caoutchouc, Degraeve et Prouvost, 173, rue Jules-Guesde, un ouvrier, M. Georges Malfait, 26 ans, demeurant 37, rue du Sangiler, à Menin, plaie soulillée de l'index droit, 15 jours ; chez Pierre Dupont, fabriqus de chaînes, 69, rue de Soubise, Maurice Deronne, 19 ans, demeurant rue des Vicaires, Leers, écrasement d'un doigts, 15 j. ; chez emaire et Diffizs, filature, 19, rue de la Mackellerie, un ingénieur, M. Herment Delcourt, 50 ans, demeurant 26, rue Condorcet, Tourcoing, entorse du pied gauche, 12 jours ; chez Rigo Catteau, constructeurs, 23, rue Pellart, un demi-tourneur, Ernest Debosschère, 22 ans, 143, rue de l'Union, Wattrelos, plaie contuse de l'auriculaire, 20 jours ; à la Filature Roubaisienne, 90, rue du Collège, un bucleur, Maurice Myttebroeck, 13 ans, dem. rue des Anges, 101, entorse du cou-de-pied droit, 20 jours ; chez Buyssens, entrepreneur, 130, boulevard d'Armentières, un manœuvre, Guillaume Buffels, 32 ans, demeurant 77, rue de la Paix, plaie et entorse du poignet droit, 15 jours ; chez Jules Martel, constructeur, rue des Arts, 112, un tourneur, Edmond Rytter, demeurant 16, rue Saint-Antoine, plaie au pied droit, 15 jours ; à la Lainière, 149, rue d'Adam, un homme de peine, Amand Hoethooft, 54 ans, demeurant 82, rue d'Ovan, piqûre au pied gauche, 15 jours ; chez Albert Bendt et Cie, fondeurs, 162, rue Jacquart, à Roubaix, un manœuvre, Albert Vandemcortel, 26 ans, rue du Général-Leman, mouscron, brûlures au pied droit, 1 mois.

A la Charbonnerie de Lille-Roubaix-ourcoing, 7, boulev. d'Halluin, un charbonnier, Joseph Pape, 45 ans, dem. 40, r. Grétry, plaies superficielles de l'avant-bras droit et contusions, 15 jours ; à la Filature Motte et Blanchot, 6, rue de Babylone, une soigneuse, Simone, 18 ans, 144, rue des Longues-Haies, piqûre par écharde de bois avec phlegmon à la base de l'éminence thénar droite, 15 jours ; chez Ternynck Henri et fils, boulev. de Fourmies, un monteur de chaînes, Alfred Willaumez, 58 ans, dem. 99, rue Carpeaux, plaie infectée du genou droit, 15 jours ; à la Comp. Gén. des Industries Textiles, 152, Grande-Rue, une cardeuse, Hélène Szezythomska, 28 ans, 93, rue des Longues-Haies, plaies des médius, annulaire et pouce droits, 20 jours ; au piquage Georges Storme, 16, rue Pauvrée, une femme de journée, Jeanne Vermyncke, 60 ans, 133 bis, Grande-Rue, contusion des 2 paumes de main, 15 jours ; à la Comp. Française du Mono-Service, 115, rue de la Vigne, un ou-

FEUILLETON DU 20 DECEMBRE 1928. — N° 33

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR

PAR Jules Mary

Lorsque le corps de Maurice fut éloigné, Roscoff remercia Flanquart de la peine qu'il avait prise et du dévouement qu'il avait montré.

Il tira négligemment de sa poche quelques pièces d'or et les offrit à Flanquart, qui devint pâle.

— Tenez, mon brave homme, fit Roscoff.

Flanquart secoua la tête, et froidement :

— Merci, monsieur, c'est trop... en France, quand on repêche un noyé et que ce noyé est vivant, c'est vingt-cinq francs que ça rapporte... quand il est mort, ce n'est que quinze francs...

Roscoff comprit, rougit, perdit contenance.

— Je vais voir comment va la comtesse, dit-il.

Et il rentra au château.

Flanquart le suivait d'un œil goguenard.

— Toi, mon petit, je te repigerai ! murmura-t-il.

A ce moment, Pierre s'approchait du brave homme :

— Voulez-vous me donner une poignée de main, monsieur, dit-il au commissaire... Cela vous fera oublier le reste.

— Volontiers, dit Flanquart, j'aime mieux cela.

Les deux hommes s'éloignèrent ensemble de quelques pas.

— Vous semblez croire à un meurtre, fit Morgand.

— J'en suis sûr.

— Et d'où vous vient cette certitude ? — Car cela est très grave, vous en conviendrez ?...

— Oui, je ne me le dissimule pas, mais le moyen de conserver des doutes, quand on entend la victime crier à l'assassin... à plusieurs reprises ?....

— Peut-être n'est-ce qu'un effet d'imagination... Lorsqu'on entend un cri de détresse, les facultés sont surexcitées... de là peut venir une erreur...

— Admettons-le donc, monsieur, dit le commissaire... et retournons à l'Yvette... sur le lieu du crime... Je serais bien étonné si nous ne découvrions pas là quelque indice, qui, venant appuyer ce que j'ai entendu, forcerait votre conviction...

— Mais vous êtes tout mouillé, vos vêtements sont trempés.

— Bah ! j'en ai vu bien d'autres.

— Qui êtes-vous, monsieur, dit Morgand, je ne vous connais pas et cependant vous êtes voisin du château ?...

Flanquart avait depuis longtemps prévu la question.

— Athanase Babelon, rentier, dit-il, pour vous servir.

Une demi-heure après, les deux hommes étaient arrivés sur les bords de l'Yvette.

Il n'était pas difficile de reconstruire la scène du meurtre.

Là où le pauvre enfant s'était placé pour jeter sa ligne, l'herbe était fortement piétinée, sur un espace d'un mètre environ ; on voyait que Maurice avait pêché consciencieusement, suivant, en faisant quelques pas, le bouchon de sa ligne entraîné par le courant.

Des traces de pas se voyaient aussi, venant de la prairie.

Flanquart explique à Morgand ce que c'était.

— Il venait de me parler, de me demander où il pouvait se placer — et moi, j'étais là-bas, voyez-vous, dans la prairie. Ces pas sont les siens. Voici les miens, quand je suis accouru pour le sauver, aux cris qu'il poussait... Regardez, vous pouvez voir que je courais vite, à la longueur des enjambées... Il n'y a pas eu de lutte, c'est évident, par conséquent le petit Maurice a donc été surpris... et pour être surpris il a fallu que l'assassin arrivât derrière lui, sans faire de bruit... Donc, il venait du bois, examinons... Et, tenez, voyez-vous, dans l'herbe et la mousse, cette double trace, l'une venant du bois, l'autre y retournant ?... Ces pas, je le jurerais, sont ceux du meurtrier... suivons-les...

Ils remontèrent, le dos penché, attentifs à tout ce qu'ils découvraient, cherchant à lire dans chaque feuille morte, dans chaque brindille, le passage de l'homme.

Les pas, malheureusement, se perdaient bientôt dans le bois, au milieu d'un chemin pierreux.

L'assassin avait dû, en s'enfuyant, le remonter pour essayer de faire perdre ses traces.

Le chemin aboutissait à la ferme de Jean Morel.

— Peut-être des gens de la ferme ont-ils vu quelque chose et pourront-ils nous donner quelques renseignements, dit Pierre... Si nous poussions jusque-là ?

— A cette heure-ci, il y a sans doute peu de monde à la ferme ; les ouvriers sont aux champs. Et puis, il est improbable que le meurtrier se soit montré, surtout s'il est étranger au pays, car sa présence eût excité l'attention, les paysans sont curieux. Nous avons donc le temps d'aller à la ferme. Retournons à l'Yvette, présentement. S'il y a là des indices précieux, nous ne devons pas perdre une minute, car la nuit va venir et la rosée détruira, avec le soleil de demain, la trace des pas dans les herbes.

Ils s'arrêtèrent de nouveau devant la fosse.

— Cette branche tassée, écorchée dans les herbes, a dû jouer un rôle important dans ce drame, monsieur, dit Flanquart, n'est-ce pas votre avis ?

— Maurice, en tombant, s'y est retenu, sans doute.

— Et ce qui m'étonne, c'est qu'il ne se soit pas sauvé de cette façon, ou du moins, c'est qu'il ne se soit pas maintenu assez longtemps au-dessus de l'eau, pour me permettre d'arriver... La branche était forte et l'enfant n'était pas lourd...

— Des efforts pour se hisser sur le hêtre auront brisé la branche...

— Sans doute. Pourtant, c'est bizarre !... Je voudrais bien examiner la chose de plus près... J'en aurai le cœur net... Attendez !

Il tira une longue corde de sa poche, ramassa une pierre qu'il attacha solidement au bout de la corde et la jeta vers la branche...

La pierre s'y attacha ; Flanquart, qui tenait l'autre extrémité de la corde, tira à lui et la branche arriva jusqu'au bord, où il la saisit et l'amena sur l'herbe.

Et les deux hommes se mirent à l'examiner attentivement, à l'endroit où elle était cassée.

L'examen ne fut pas long.

Ils relevèrent la tête et se regardèrent.